



**LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC
CONTEXTE, ENJEUX ET QUESTIONNEMENT**

**COMPLÉTER ET POURSUIVRE
LE TRAVAIL DE RÉNÉ LÉVESQUE**

MAÎTRES CHEZ NOUS !

**Mémoire présenté par Héritage Saint-Bernard
à la Commission parlementaire sur l'économie et le travail**

Le 10 janvier 2005

Sommaire

Introduction

1. Compléter la nationalisation de l'électricité
2. Maîtres du vent aussi: les éoliennes aux Québécois!
 - Coupler les éoliennes aux réservoirs hydro-électriques
 - De 30 à 40 éoliennes le long du canal de Beauharnois ?

Conclusion

Annexe 1: Héritage Saint-Bernard

Annexe 2: Bref historique de l'hydro-électricité du Québec

Annexe 3: L'hydraulité privée au Québec en 2004

Annexe 4: Petite histoire d'Alcan

Annexe 5 : Alumineries primaires au Québec 2004

ÉNERGIE : COMPLÉTER ET POURSUIVRE LE TRAVAIL DE RENÉ LÉVESQUE

MAÎTRES CHEZ NOUS!

« Dans notre domaine de l'énergie, (...) tout le Québec se trouvait découpé en cette douzaine de principautés : Gatineau Power Co. Northern Québec Power, la Compagnie de pouvoir du Bas-Saint-Laurent, Saguenay Electric Co., plus trois ou quatre petites patentes locales, et enfin, recouvrant tout le centre du territoire, l'empire de la Shawinigan Water and Power avec ses deux filiales, la Southern Canada Power et la Quebec Power Co., laquelle, desservant la capitale, n'avait même pas daigné se donner un nom bilingue. Seul le gouvernement avait la force et les moyens d'affronter ces poids lourds. Pourvu qu'il en eût aussi la volonté ».

() « L'avenir dans ce domaine est à l'entreprise d'État ».

- René Lévesque, «Attendez que je me rappelle»

Dans la foulée de la réélection du gouvernement libéral de Jean Lesage en 1962, portée par le slogan « Maîtres chez nous ! » et la nationalisation de l'électricité dont René Lévesque se fait le plus ardent promoteur, Hydro-Québec fait l'acquisition de 11 compagnies d'électricité. Du coup, 5 300 000 Québécois remplacent les 30 000 actionnaires de ces entreprises qui relèvent désormais du domaine public, pour le plus grand bénéfice de toute la population et des générations futures.

1. Compléter la nationalisation de l'électricité

Depuis plus de 40 ans, la nationalisation de l'électricité reste toujours à compléter puisque de grands ouvrages hydro-électriques demeurent encore entre les mains d'actionnaires privés qui ont échappé à la nationalisation sous prétexte que leur production étaient à l'origine destinée essentiellement à des fins industrielles. En 2005, plusieurs compagnies privées ont encore la mainmise sur de grands barrages et de nombreux cours d'eau. Quatre de ces compagnies contrôlent à elles seules pas moins de 3671 mégawatts. Maîtres chez nous, mais pas partout !

• Alcan	2923 MW
Rivière Péribonka	1325 MW
Lac Saint-Jean – rivière Saguenay	1598 MW
• Abitibi-Consolidated	360 MW
• Énergie McLaren – Brascan	248 MW
• Alcoa	140 MW

Ces compagnies continuent de profiter de vastes territoires hydrauliques dont la pleine gestion échappe toujours à l'État.

Le 25 novembre 2004, un journaliste de l'émission *Le Point* de Radio-Canada rappelait que plusieurs kilomètres de l'une des plus importantes rivières du pays, la Saguenay, appartiennent à la multinationale Alcan et ce, pour l'éternité.

« Les chutes d'eau devant Alma et Jonquière n'appartiennent pas aux Saguenéens. Au début des années 1900, le gouvernement du Québec a cédé à perpétuité le lit de la rivière Saguenay à Alcan. Tout cela, sans condition. (...) Alcan, grande consommatrice d'électricité, a bâti au fil des ans son propre réseau hydroélectrique. La multinationale possède 44 barrages au Saguenay-Lac-Saint-Jean, trois centrales sur la rivière Péribonka et trois autres sur la rivière Saguenay. Une puissance hydroélectrique presque équivalente à celle du grand barrage LG4 dans le nord québécois. (...) Normalement, les compagnies sont locataires des rivières. Elles versent à l'État des millions de dollars pour l'utilisation de l'eau. Comme Alcan est propriétaire de la rivière Saguenay, les redevances sont moindres. (...). Posséder une rivière, c'est un avantage considérable, et la puissance de la rivière Saguenay est telle que si les trois barrages d'Alcan ne servaient pas à alimenter ses usines, ils pourraient desservir une population de un million de personnes ». (Pierre Duchesne, journaliste, Radio-Canada).

La présence d'Alcan au Saguenay-Lac-St-Jean depuis les années 20 a entraîné des retombées économiques très importantes pour la région, tous le reconnaissent. Mais aujourd'hui de quel côté penche la balance des avantages entre ce qui est consenti à Alcan et les retombées économiques auxquels sont en droit de s'attendre le gouvernement du Québec, pour le bénéfice de l'ensemble des Québécois? Un ridicule secret empêche de connaître les chiffres exacts sur le prix et la quantité d'énergie échangés entre Hydro-Québec et Alcan.

La Commission parlementaire sur l'économie et le travail a sans doute plus de ressources que nous pour faire la lumière sur cette production privée d'énergie. Cela est impératif en ce qui concerne Alcan, dans la perspective d'éventuelles fermetures d'usine qui viendront libérer une quantité d'énergie additionnelle pour les besoins énergétiques des Québécois.

Aujourd'hui nous croyons que le temps est venu de faire passer une nouvelle épreuve à l'article 22 de la loi sur Hydro-Québec de 1944. Le gouvernement du Québec doit compléter le travail de René Lévesque et nationaliser les barrages et les installations hydro-électriques des grandes compagnies tirant profit de ressources devant plutôt appartenir à tous les Québécois. Nous croyons qu'Hydro-Québec doit avoir le plein contrôle de tous les ouvrages hydro-électriques du Québec afin de les gérer de la manière qui sera la plus appropriée et assurer, du même coup, la sécurité énergétique de la province.

Dans cette même perspective de propriété d'état, le gouvernement du Québec doit cesser de concéder le moindre cours d'eau pour la production privée d'électricité et confier plutôt la réalisation de tout nouveau projet hydro-électrique à Hydro-Québec, en appliquant de façon rigoureuse et non arbitraire les mécanismes d'évaluations environnementales et sociales, assujetties à des consultations publiques permettant de s'assurer que les nouveaux aménagements ne viendront pas compromettre l'ensemble des autres usages des rivières: le loisir, la conservation de la faune et de la flore ou encore plus globalement, la pérennité de tous les habitats baignés par ces cours d'eau.

2. Maîtres du vent aussi: les éoliennes aux Québécois!

Si l'éolien avait constitué une grande part de la production énergétique du Québec au débuts des années 1960, il y a fort à parier que le gouvernement Lesage aurait inclus cette filière dans la nationalisation de l'électricité.

Depuis que les nouvelles technologies permettent de produire de l'électricité à partir du vent à un coût concurrentiel, de nombreux pays se sont tournés vers cette source d'énergie pour répondre à leurs besoins. Chez nous, hélas, Hydro-Québec a trop longtemps mésestimé cette filière.

De toute évidence, la forte opposition au projet du Suroît, étoffée par de nombreuses études, se sera avérée positive à la fois pour le respect de l'entente de Kyoto et le développement de la filière éolienne au Québec. Ainsi, il sera possible de produire de l'électricité à partir du vent pour aussi peu que 6,5 kWh, alors que le coût de production anticipé du Suroît était évalué à 7,5 kWh. Les nouveaux projets gaspésiens sont enfin là pour en témoigner.

Aux yeux d'Héritage Saint-Bernard, le Québec ne doit pas s'arrêter en si bon chemin, surtout dans le contexte où une étude a déjà identifié le potentiel éolien de la province à 100 000 MW, soit l'équivalent de toute la production actuelle d'Hydro-Québec. Qui plus est, une grande part de ce potentiel se trouve à proximité de lignes de transport d'électricité, ce qui représente un avantage économique inestimable.

Cela dit, nous croyons qu'à l'instar des barrages hydro-électriques, les éoliennes doivent appartenir à tous les Québécois: l'eau et le vent, même propriété publique! Par conséquent, Hydro-Québec doit prendre en main la construction de tous les nouveaux parcs éoliens. Pourquoi la société d'état ne pourrait-elle pas développer elle-même cette filière et devenir, en cette matière, un chef de file mondial comme pour l'hydro-électricité ? En ce qui concerne les emplois créés pour la planification, la construction et l'entretien des éoliennes, ils ne seront manifestement pas moins nombreux si c'est l'État qui en est propriétaire plutôt qu'une compagnie privée.

Coupler les éoliennes aux réservoirs hydro-électriques

Dans le cadre de tout le débat autour du défunt projet de la centrale au gaz du Suroît, plusieurs experts ont rappelé l'intérêt de jumeler des éoliennes à certains barrages d'Hydro-Québec. Lorsque le vent le permet, la production de ces éoliennes permettrait d'emmagasiner davantage d'eau dans les réservoirs et d'accroître ainsi les réserves hydrauliques pour les périodes où la demande est plus forte.

Hydro-Québec est propriétaire de l'ensemble des propriétés contiguës à bon nombre de barrages, le milieu est généralement inhabité, l'environnement visuel est déjà modifié et les lignes de transmission d'électricité sont déjà toutes installées. Comment expliquer que le couplage des barrages et des éoliennes tarde toujours à se concrétiser? Manque de vision de notre société d'état, sans doute.

De 30 à 40 éoliennes le long du canal de Beauharnois ?

Dans la mesure où les études préliminaires sont confirmées, Hydro-Québec doit implanter un parc d'éoliennes sur son propre terrain, le long du canal de Beauharnois. Pour la société d'état, ce serait là une occasion d'épauler les gens de

la région de Beauharnois qui souhaitent y voir naître une nouvelle cité des énergies vertes.

En 1995, la ville de Beauharnois a dépensé beaucoup d'énergie pour soutenir l'implantation d'un parc d'éoliennes qui n'a finalement jamais vu le jour. La compagnie York Research Development voulait alors ériger entre 30 et 40 éoliennes sur les rives du canal de Beauharnois. L'un des trois plus importants producteurs d'éoliennes au monde, la compagnie Vestas du Danemark, était même prête à investir dans ce projet évalué à 100 millions de dollars et en outre, à y jumeler une usine d'assemblage pour desservir le nord-est de l'Amérique du Nord. Malheureusement, Hydro-Québec n'a cessé de mettre des bâtons dans les pales de ce projet.

Le canal de Beauharnois réunissait pourtant toutes les conditions pour l'aménagement d'un parc d'éoliennes: couloir de vent entre les lacs Saint-François et Saint-Louis, terrains appartenant déjà à Hydro-Québec et qui ne servent actuellement à rien, éloignement de tout périmètre urbain, proximité des lignes de transport déjà branchées sur le barrage, et même une ligne de 735 KV entre Beauharnois et l'état de New York qui aurait pu permettre de vendre du vent aux Américains durant les canicules estivales.

Si l'implantation d'un parc d'éoliennes est planifiée à Murdochville afin de permettre de relancer cette ville, pourquoi cela ne pourrait-il pas être fait également le long du canal de Beauharnois? Cette région a beaucoup donné au Québec depuis le creusage du canal, il y a 75 ans, et la construction du barrage hydroélectrique qui profite de ce détournement massif du Saint-Laurent (84% du débit!). Mais hélas!, la région a très peu reçu en retour, sinon des usines polluantes dans lesquelles plusieurs travailleurs ont laissé leur santé. Des usines qui, dans plusieurs cas, sont aujourd'hui abandonnées.

Hydro-Québec a toujours une dette morale envers cette communauté qui méritait mieux que le cadeau empoisonné de la centrale du Suroît, heureusement retourné à l'expéditeur. Le temps est peut-être venu de rembourser, au moins en partie, ce qui est dû depuis trois-quarts de siècle.

En conclusion

Dans son introduction à un ouvrage de l'École des hautes études commerciales publié en 1942, Édouard Montpetit a bien décrit le défi qui s'offrait alors aux Québécois:

«Connaître notre milieu, tous nos milieux, relever la nature et supputer l'abondance de nos richesses, afin de les conserver et de les exploiter rationnellement et d'établir sur ce fondement une vie nationale qui, dépassant la théorie et les mots d'ordre, s'épanouira dans le sens de notre innéité et selon les exigences de notre terre et de notre histoire». (*Notre milieu – Aperçu général sur la province de Québec*, Éditions Fides, 1942)

Une soixantaine d'années plus tard, cette réflexion demeure toujours d'actualité.

MAINTENANT OU JAMAIS!



**MAÎTRES
CHEZ NOUS**



Le plus grand réservoir d'électricité au monde est **chez nous** – au Québec.

C'est l'électricité qui éclaire nos foyers et nos fermes.

C'est aussi l'électricité qui est la source d'énergie des usines, créatrices d'emplois.

Il nous faut être complètement propriétaires de cette source d'énergie pour la gérer au meilleur intérêt du Québec.

Seul le Parti libéral du Québec s'engage à nationaliser les onze compagnies privées d'électricité, dès la prochaine session, pour nous donner la clé du royaume.

LE PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

« Octobre 1962 : La campagne électorale bat son plein.
L'enjeu : la nationalisation de l'électricité. (La Presse) »
Source : Clarence HOGUE, Québec un siècle
d'électricité, Éditions Libre Expression, 1979, page 276.

ANNEXE 1

Héritage Saint-Bernard

Corporation sans but lucratif fondée en 1987, Héritage Saint-Bernard assure la gestion, la protection et la mise en valeur de milieux naturels d'une superficie de plus de 500 hectares, dont la moitié inondée périodiquement par les eaux du lac Saint-Louis et de la rivière Châteauguay.

Son territoire d'intervention englobe le refuge faunique Marguerite-D'Youville, qui comprend à la fois l'île Saint-Bernard et le parc de la Commune de Châteauguay, ainsi que la frayère du ruisseau Saint-Jean située aux limites des municipalités de Léry et Châteauguay.

Héritage Saint-Bernard a aussi pour objectif de sensibiliser la population à la nature et à l'importance de sa protection. Aux nombreuses activités éducatives et familiales organisées sur le terrain s'ajoutent notamment des conférences sur l'environnement, la publication de documents de vulgarisation et diverses interventions pédagogiques en collaboration avec les écoles.

En ce qui concerne les grands enjeux environnementaux, Héritage Saint-Bernard intervient fréquemment pour sensibiliser la population et faire pression sur les autorités politiques. Ce groupe écologiste a notamment multiplié les actions pour empêcher l'implantation de la centrale du Suroît dans sa région: présentation d'un mémoire aux audiences du BAPE tenues à Beauharnois en 2002, pétition de plus de 60 000 signataires opposés au projet, publication de nombreux communiqués de presse, élaboration du projet «*Beauharnois, cité des énergies vertes*» et interventions auprès de plusieurs élus municipaux et provinciaux.

ANNEXE 2

Bref historique de l'hydro-électricité du Québec

Le Québec par son climat et sa géographie est un territoire privilégié en Amérique du nord pour la production d'électricité à partir de l'eau, ce qu'on appelait autrefois la houille blanche.

À la fin du XIXe siècle, la mise au point de la lampe à incandescence et l'avènement du moteur électrique vont projeter l'Europe et l'Amérique du Nord dans la plus importante révolution technique depuis la découverte de la vapeur comme source d'énergie.

L'électrification des villes et des campagnes, puis l'utilisation généralisée de l'électricité dans l'industrie et la vie de tous les jours vont créer un accroissement de la demande qui ne connaîtra qu'un léger fléchissement pendant la crise économique des années 30 et un autre dans les années qui ont suivi la fin de la deuxième guerre mondiale.

Le potentiel hydro-électrique du Québec ne tarde pas à être découvert. Les premiers chasseurs de rivières jettent leur dévolu sur la rivière Saint-Maurice. En janvier 1897, la Shawinigan Water and Power Co. obtient ses lettres patentes. Auparavant, un des actionnaires, John Joyce de Boston, avait acquis les droits d'exploitation des chutes Shawinigan et la propriété des îles sur le Saint-Maurice près de celles-ci, en versant \$50,000 à la province. Le sentier tracé par ces premiers chasseurs sera emprunté invariablement par les suivants pendant une trentaine d'années pour les autres rivières, sans objections notables de la part du gouvernement provincial.

Au début des années 30, plusieurs voix s'élèvent à travers la province pour dénoncer les tarifs abusifs de ce qui est appelé le trust de l'électricité. Les protestataires proposent comme l'Ontario l'a fait dès 1904, la municipalisation des réseaux de distribution d'électricité. Le gouvernement provincial forme en 1934 une commission d'enquête sur l'électricité, appelée la commission Lapointe. Les résultats de la commission d'enquête révèlent que les dénonciations sont non seulement justifiées mais que la situation est encore pire. Malgré une longue et féroce opposition des compagnies d'électricité, plusieurs des recommandations de cette commission sont à la base du projet de loi adopté en avril 1944 qui donne naissance à Hydro-Québec.

Dans les années 50, Hydro-Québec entreprend la construction de grands barrages pour répondre à la croissance accélérée des besoins en électricité, particulièrement dans les régions éloignées. Cette expansion, qui se poursuit dans les années 60, se fait dans les territoires vierges de la Côte-Nord jusqu'aux portes du Labrador, avec le harnachement des rivières aux Outardes et Manicouagan.

Au moment de la nationalisation de l'électricité en 1962, la puissance hydro-électrique totale du Québec de 9710 MW est répartie entre quarante-six producteurs dont les trois plus grands sont :

- Hydro-Québec 35,7%
- Alcan 27,5%
- Groupe Shawinigan 16,5%

Aujourd'hui la puissance hydro-électrique disponible d'Hydro-Québec est de 36 000 MW¹. Elle dépasse largement celle de l'industrie privée (voir annexe 2 hydraulité privée). Néanmoins les barrages hydro-électriques privés, dont Alcan est de loin le chef de file, disposent d'une puissance qui dépasse les 3 500 MW.

Alcan

Cette compagnie et son ancêtre Alcoa sont établies au Québec depuis plus de cent ans².

En 1899, elle consent à acheter de 5000 à 10 000 chevaux-vapeur de la pionnière compagnie hydro-électrique Shawinigan Water and Power Co. établie sur le Saint-Maurice et devient son premier client. Ces liens étroits demeureront jusqu'à la dissolution de la Shawinigan Water and Power Co. dans les années 60.

La présence d'Alcan au Québec est liée à une politique généralisée et toujours en vigueur soit d'établir ses usines d'aluminium primaire à proximité de sources abondantes d'énergie hydro-électrique. Le procédé électrolytique de transformation de l'alumine en aluminium nécessite une grande quantité d'énergie. Le Québec a une capacité globale de 2,5 millions de tonnes d'aluminium primaire, soit 10% de la production mondiale (voir tableau 2).

La présence d'Alcan au Saguenay-Lac-St-Jean depuis les années 20 a entraîné des retombées économiques très importantes pour la région. Aujourd'hui, de quel côté penche la balance entre les avantages consentis à Alcan et les retombées économiques pour la province? Un ridicule secret empêche de connaître les chiffres exacts sur le prix et la quantité d'énergie échangés entre Hydro-Québec et Alcan. Il est possible d'en avoir une idée par des moyens indirects.

Les alumineries au Québec

Le Québec regroupe dix des onze usines d'aluminium primaire ou de première fusion du Canada. La production de 2,5 millions de tonnes de ces dix usines représentent près de 10% de la production mondiale. Ces usines, grandes consommatrices d'énergie, puisent à des sources diverses³.

Ces alumineries ne puisent pas toute leur énergie du réseau d'Hydro-Québec. Selon l'économiste Pierre Fortin, Hydro-Québec a vendu aux entreprises de première transformation de métaux, principalement des alumineries, 20,3 milliards de kilowattheures au prix moyen de 2,5 cents le kilowattheure. Cela correspond à une subvention pour l'année 2003 de 1,3 milliard de dollars si on le compare au 8,8 cents obtenus pour le kilowattheure exporté.

Voici les données sur l'utilisation de l'énergie hydro-électrique pour l'économie du Québec, par activités industrielles selon Hydro-Québec.

¹ Ce chiffre inclut la puissance tirée de Churchill Falls. H-Q dispose aussi de 2200 MW de centrales autres qu'hydro-électriques.

² Voir petite histoire d'Alcan au Québec, annexe 4

³ Voir alumineries au Québec, annexe 5

	Emploi par mégawatt consommé	Investissement (\$1000) par mégawatt consommé
Transformation alimentaire	234	26
Biotechnologie	34	20
Transformation d'aluminium et de magnésium	34	14
Électronique	12	14
Chimie et plastique	6	22
Aluminium primaire	0,7	2,8

Dans la vallée de l'Aluminium (Saguenay-Lac-St-Jean), il y a de nombreux avantages fiscaux consentis aux entreprises manufacturières de transformation de l'aluminium par le Ministère du Développement économique et régional.

L'aluminium est un métal largement utilisé dans la fabrication des moyens de transport, tels l'auto, le train et l'avion. En Amérique du Nord, la population stagnante et vieillissante ne laisse pas voir un accroissement du marché de l'aluminium. Il n'est pas étonnant d'entendre Alcan dire que son expansion est finie au Canada et que cette compagnie examine la possibilité de vendre à Hydro-Québec l'énergie de ses installations hydro-électriques.

Les autochtones et les barrages hydro-électriques privés

Dans les années 70, la combinaison de forces en apparence contraires (réalisation du complexe hydro-électrique Baie de James-La Grande, nationalisme autochtone et respect de l'environnement), a mené à la signature de la Convention de la Baie de James avec les nations cries. Cette convention mettait par écrit l'obligation morale de développer et de partager les ressources naturelles de ces territoires en harmonie avec leurs habitants.

En 2002, le gouvernement Landry a signé une entente, La Paix des Braves, avec les nations cries. Cette entente dans le cadre de la convention de la Baie de James permet la réalisation du complexe Eastmain-Rupert. Le gouvernement Landry a aussi signé l'entente Sanarrutik avec les inuits pour des projets hydro-électriques sur les rivières coulant vers la Baie d'Ungava.

Aucune entente n'a encore été signée entre le gouvernement provincial et les Innus dont les territoires traditionnels s'étendent au nord du Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-St-Jean à la mer du Labrador. Ces territoires renferment tous les grands barrages privés à l'exception de celui de Énergie McLaren en Outaouais.

Si une convention du type de la Baie de James est signée avec les Innus, il faudra voir quelle part sera demandée aux propriétaires privés de barrages pour l'utilisation passée (45 à 75 ans) et future de cette ressource naturelle.

La loi sur Hydro-Québec et l'épreuve du temps

Le cœur de la loi sur Hydro-Québec réside dans son article 22: la Commission a pour objet de fournir l'énergie aux municipalités, aux entreprises industrielles ou commerciales et aux citoyens de cette province aux taux les plus bas compatibles avec une saine administration financière. Elle doit établir le tarif applicable à chaque catégorie d'usagers suivant le coût réel du service fourni à cette catégorie en autant que cela est pratique

Quelques jours après l'adoption de cette loi le 15 avril 1944, Hydro-Québec prend possession des biens de la Montreal Light, Heat and Power Consolidated. Malgré une guérilla judiciaire qui durera jusqu'en 1953, cette compagnie qui dominait le marché montréalais de la distribution de l'électricité et du gaz depuis le début du siècle sera dissoute.

En février 1962, le ministre des Ressources naturelles, René Lévesque, annonce son intention de nationaliser les distributeurs d'électricité de la province.

Le portrait de la province qui s'offre à lui à ce moment est le suivant :

- quarante-six producteurs d'électricité;
- quatre-vingt-cinq tarifs résidentiels;
- quatre-vingt tarifs industriels;
- une énorme disparité des tarifs résidentiels en défaveur des régions éloignées (jusqu'à 6 fois plus onéreux);
- une multiplication des lignes de transport d'électricité.

Cette deuxième épreuve à la loi sur Hydro-Québec remplit les objectifs suivants qui gravitent toujours autour de l'article 22:

- l'électrification de l'ensemble du territoire pour desservir les régions jugées non rentables;
- la mise en valeur du potentiel hydro-électrique à la seule fin de satisfaire les besoins en énergie des citoyens et des entreprises établis au Québec;
- l'établissement d'une tarification uniforme afin de corriger les disparités régionales;
- l'ajustement des tarifs pour couvrir spécifiquement les besoins d'investissement et les coûts d'opération d'Hydro-Québec.

Cette déclaration entraîne une réaction immédiate des compagnies visées, surtout du Groupe Shawinigan (ou Shawinigan Water and Power Co). Le débat est si vif et généralisé qu'il conduit à la tenue d'élections le 14 novembre 1962 pour que la population se prononce sur ce projet d'Hydro-Québec. Les résultats de l'élection sont clairs et bien connus, il faudra néanmoins attendre plusieurs années et traverser

plusieurs contestations judiciaires avant que les objectifs de cette opération soient atteints.

Aujourd'hui, le temps est venu de faire passer une troisième épreuve à l'article 22 de la loi sur Hydro-Québec de 1944.

Références

- 1- CÔTÉ Luc, *les enjeux du travail à l'Alcan (1901-1951)*, éditions Asticou 1990.
- 2- HOGUE Clarence, André BOLDUC et Daniel LAROUCHE, *Québec un siècle d'électricité*, éditions Libre Expression 1979.
- 3- BRETON, Gaétan, *Hydro-Québec et la manipulation publique*, L'Action nationale volume XCIV, mai-juin 2004.
- 4- FORTIN, Pierre, *Avis d'expert présenté au ministre des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs sur la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec*, novembre 2004.
- 5- LAMBERT, Lise, *Avis de la Régie de l'énergie sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît*, juin 2004.
- 6- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL, *Filière industrielle de la transformation de l'aluminium au Québec*, mai 2003.

ANNEXE 3

L'hydraulicit  priv e au Qu bec en 2004 : les principaux propri taires

	MISE EN SERVICE	PUISSANCE (MW)
ALCAN		2923
Bassin de la rivi�re P�ribonka		1325
*centrale de Chute-des-Passes	1959	854
*centrale de la Chute du Diable	1952	240
*centre de la Chute � Savane	1952	231
Bassin Lac-Saint-Jean - rivi�re Saguenay		1598
*centrale Isle-Maligne	1926	454
*centrale de la Chute-�Caron	1931	224
*centrale de Shipshaw	1943	920

ABITIBI-CONSOLIDATED		360
*centrale de Jonqui�re	1917	5
*centrale de Chicoutimi	1923	8
*centrale du lac La Mothe	1953	63
*centrale du lac Brochet	1953	7
*centrale de la Chute-aux-Galets	1921	14
*centrale Murdock Wilson	1957	52
*centrale McCormick (60%)	1952	211

�NERGIE Mc-LAREN - BASSIN DE LA RIVI�RE DU LI�VRE		248
*centrale de Masson	1933	119
*centrale Dufferin	1958	37
*centrale des High Falls	1929	92

ALCOA - CENTRALE McCORMICK (40%)	1952	140
----------------------------------	------	-----

TOTAL		3671
--------------	--	-------------

ANNEXE 4

Petite histoire d'Alcan au Québec

-**1899** : Alcoa bâtit une usine à Shawinigan et devient client de la Shawinigan Water and Power Co.

-**1912** : Alcoa s'engage pour une durée de 85 ans à acheter de Cedars Rapids Manufacturing and Power Co. (centrale Les Cèdres) 45 MW pour son usine de Massena N.Y.

-**1925** : Alcoa achète la Canadian Manufacturing and Development Company des intérêts de Duke-Price au Saguenay qui lui donne possession du site de la Chute-À-Caron et des droits riverains du Saguenay jusqu'à l'embouchure de la rivière Shipshaw. Alcoa achète toutes les terres dans cette zone et en 1926 la municipalité de Arvida créée de toutes pièces par Alcoa est constituée. Son nom provient de la première syllabe du président de la compagnie Arthur Vining Davis.

-**1928** : Aluminium Company of America (ALCOA) sous la pression de la loi anti-trust américaine créent deux filiales incorporées au Canada. L'autonomie des filiales Aluminium Company of Canada et Aluminum Limited est reconnue par la loi anti-trust américaine seulement en 1950 lorsque la cour décrète qu'aucun individu ne pourra posséder des actions de Alcoa et d'Aluminum Limited. Les filiales fusionneront en 1966 pour devenir Alcan aluminium limitée.

-**1931** : Mise en service de la centrale Isle-Maligne qui contrôle le niveau d'eau du Lac-St-Jean et régularise en partie le débit de la rivière Saguenay.

- **1951** : Alcan construit deux barrages sur la rivière Péribonka, un troisième suivra en 1959.

-**1984** : le gouvernement du Québec cède les droits sur la rivière Péribonka à Alcan pour les cinquante prochaines années (fin de 2033).

-**1998** : Alcan rend disponible son électricité sur le réseau de Hydro-Québec.

-**2002** : Alcan acquiert une participation de 40% dans le consortium Aluminerie Alouette.

ANNEXE 5

Alumineries primaires au Québec en 2004

	PRODUCTION ANNUELLE (tonnes)	ÉNERGIE
ALCAN		
Usine Alma	400 000	Alcan + HQ
Usine Arvida	248 000	Alcan
Usine Laterrière	219 000	Alcan
Usine Grande Baie	196 000	Alcan
Usine Shawinigan	91 000	HQ
Usine Beauharnois	50 000	HQ

ALCOA		
Usine Baie Comeau	417 000	Alcoa + HQ
Usine Bécancour	372 000	gaz naturel
Usine Deschambault	240 000	HQ

ALUMINERIE ALLOUETTE		
Usine Sept-Iles	243000 (550 000 en 2005)	HQ

40%	Alcan
20%	Austria Metall
20%	Norsk Hydro
13,3%	SGF
6,7%	Marubeni Co.